

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Modification de la composition des commissions sectorielles	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 approuvant la formation des Commissions sectorielles,
- VU** le règlement intérieur du Conseil régional des Pays de la Loire,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU les interventions de Frédéric BEATSE, Pascal GANNAT, Olivier BIENCOURT, Roch BRANCOUR, Christophe CLERGEAU, Franck NICOLON, Laurent DEJOIE.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE
la modification de la composition de la commission sectorielle « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique croissance verte et logement » et son intégration par Mme MAZIERES.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain AVELLO absent lors du vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs